

# GUIDE D'UTILISATION DU LOGO

DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

---

L'utilisation du logotype requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans ce guide.

Chaque document contenant le logotype doit être transmis à la direction de la Communication de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour validation (affiche, flyer, annonce, site internet...).

Le logotype est protégé par le droit des dessins et modèles, suivant le code de la propriété intellectuelle depuis son dépôt à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Quel que soit le cas d'espèce, la Métropole Aix-Marseille-Provence se réserve le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation de son logotype pour assurer son application correcte, conformément à l'éthique, à la morale et aux intérêts de la Métropole.

La Métropole se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation de son logotype à tout moment et sans préavis.

Merci de faire valider tout usage de notre logo  
[communication@ampmetropole.fr](mailto:communication@ampmetropole.fr)

## LE NOM

M majuscule

A, M, P majuscules

La **M**étropole **A**ix-**M**arseille-**P**rovence

trait d'union

trait d'union

### ! Les erreurs à ne pas commettre

Métropole Aix-Marseille  
(oubli du mot Provence)

Métropole Aix-Marseille Provence  
(oubli du deuxième trait d'union)

métropole Aix-Marseille-Provence

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

MPM

Métropole Aix-Marseille-  
Provence (éviter la césure)

# LE LOGO



Le logo est inspiré du logo administratif ; les 4 signes fusionnés représentent avec force les monuments de nature constituant l'unité du territoire.

La typographie est la Victoire : solide et aérienne, forte et dynamique, elle incarne de manière audacieuse les valeurs de la Métropole.



Les marques de services sont une expression opérationnelle du logo LA MÉTROPOLE.



## SES VERSIONS

Le logo LA MÉTROPOLE Aix-Marseille-Provence existe dans les versions quadri, RVB, monochrome noir et monochrome blanc.



Version quadri



Version blanc / signes quadri



Version monochrome



Version monochrome blanc

Les logos existent aux formats : .ai, .jpg, .png

Taille minimale d'utilisation du logo LA MÉTROPOLE : **8 mm de haut**



## SES RÈGLES D'USAGE

Le logotype doit être utilisé dans ses couleurs initiales.

**En aucun cas, les couleurs ne peuvent être modifiées.**

Le logo peut vivre sur des nuances de couleurs qui assurent un contraste permettant une lisibilité optimale des signes. Il peut également vivre sur une image ou photographie épurée.



Le logo ne peut pas être déformé.



Les couleurs du logo ne peuvent pas être modifiées.



Le logo et ses signes doivent apparaître sur un fond de couleur contrasté.



Quelle que soit la version du logo, sa lisibilité doit toujours être privilégiée.



# AVEC LES PARTENAIRES



Il est indispensable que la hauteur du logo LA MÉTROPOLE Aix-Marseille-Provence soit identique ou proportionnelle aux autres logos.



Dans le cas où **LA MÉTROPOLE est partenaire principal**, le logo doit se distinguer des autres partenaires. En cas de difficulté, merci de contacter la direction de la Communication.

Zone de protection du logo



La zone de réserve du logo correspond à la taille des signes fusionnés.

# ANCIENNES VERSIONS DE LOGOS

Pour rappel, le seul logo de la Métropole à être utilisé par les partenaires est celui présenté dans les pages précédentes. Les versions ci-dessous ne doivent plus l'être. **Merci d'actualiser vos supports.**



Anciennes versions du double logo Département / Métropole  
L'usage des logos associés est exclusivement réservé à la Métropole et au Département.



Téléchargez le kit logo **ICI**



Merci de faire valider tout usage de notre logo  
**communication@ampmetropole.fr**